Nations Unies S/2012/42



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

On se souviendra que, lors du déjeuner de travail organisé par le Conseil de sécurité le 23 novembre 2011, j'ai fait part de mon intention de dépêcher dans la région du Sahel une mission chargée d'évaluer la portée des menaces que la crise libyenne fait peser sur la région ainsi que les moyens disponibles aux niveaux national, régional et international pour y faire face. J'ai également indiqué que, dès réception du rapport de la mission, je ferais le nécessaire pour le soumettre au Conseil. À cet égard, j'ai l'honneur de vous faire tenir le rapport que la mission m'a transmis à l'issue de ses travaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-20864 (F) 240112 240112



Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel

7-23 décembre 2011

I. Introduction

1. Située dans le nord-est du continent africain, la Libye est considérée à la fois comme un pays d'Afrique et comme un pays arabe. Au fil des ans, la manne pétrolière et le développement des infrastructures, auxquels il faut ajouter les politiques menées par le défunt Président du pays, Mouammar Kadhafi, ont attiré en Libye de nombreux Africains pauvres de la zone subsaharienne à la recherche d'une vie meilleure et qui avaient fui leur pays d'origine à cause d'un conflit ou de la dureté des conditions de vie. D'autres encore auraient obtenu la nationalité libyenne après avoir été enrôlés dans l'armée régulière ou, selon certaines informations, comme mercenaires. Certains auraient été utilisés pendant la crise par l'appareil sécuritaire du régime pour réprimer violemment la population qui leur voue, de ce fait, une haine tenace.

2. La crise, qui a commencé par des manifestations pacifiques le 15 février 2011, s'est rapidement transformée en conflit interne après la répression violente exercée par le Gouvernement contre les contestataires. La communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes, ont mené plusieurs initiatives diplomatiques dans l'espoir de mettre fin rapidement à la crise, ce qui n'a pas empêché celle-ci de s'aggraver et la Libye, en particulier l'est du pays, de se trouver au bord d'une catastrophe humanitaire de grande ampleur.

3. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), qui autorisent, notamment, à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger la population civile. Après des mois d'affrontements intenses, le régime s'est effondré dans la violence avec le meurtre du Président Kadhafi, à Syrte, le 20 octobre 2011.

4. Si les effets de la crise en Libye se sont fait sentir partout dans le monde, ce sont les pays voisins comme l'Algérie, l'Égypte, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et la Tunisie qui ont été le plus touchés par les bouleversements qu'elle a provoqués. En relativement peu de temps, les gouvernements de ces pays, en particulier ceux du Sahel, ont dû faire face à l'afflux de centaines de milliers de rapatriés traumatisés et démunis, et à l'arrivée d'un nombre incalculable d'armes et de munitions dont on ne sait rien si ce n'est qu'elles proviennent de l'arsenal libyen. Même si le nombre de rapatriés et les conséquences de leur retour varient d'un pays à l'autre, il ne fait pas de doute que ce phénomène risque d'aggraver encore une situation déjà précaire. De plus, ces pays sont directement menacés par l'imminence d'une crise de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui pourrait rendre la situation économique, sociale et politique de la région encore plus délicate et contribuer à la détériorer.

II. Contexte

5. Il convient de rappeler qu'au plus fort de la crise libyenne, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, l'UA, des organisations de défense des droits de l'homme et d'autres ont tiré la sonnette d'alarme sur les conditions de vie des étrangers, en particulier les travailleurs migrants originaires d'Afrique subsaharienne, et le traitement qui leur était réservé en Libye. Il faut en outre se rappeler que le Conseil de sécurité et l'Union africaine avaient des avis divergents sur la manière de régler la crise.

6. En envoyant dans la région une première mission d'évaluation comptant dans ses rangs des représentants de l'Union africaine, le Secrétaire général entendait donc faire passer un double message : se montrer solidaire de ceux qui pâtissent des retombées de la crise libyenne et faire comprendre à la région que l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) soutiennent les populations touchées et que, malgré leurs divergences passées, la nature et la complexité des problèmes qui se posent au Sahel exigent que tous les partenaires acceptent de coopérer. Le message a été favorablement accueilli dans la région, où tous les dirigeants se sont félicités de la mission, laquelle représente à leurs yeux l'espoir que les initiatives qui seront prises pour remédier à leurs problèmes le seront dans un cadre plus coopératif et à l'échelon régional.

III. Mandat

7. Le mandat de la mission consistait à recueillir des informations sur : a) l'afflux de rapatriés sans emploi (travailleurs migrants, anciens combattants en Libye et éléments armés touaregs et toubous) dans les pays du Sahel et les incidences de leur retour sur l'équilibre socioéconomique et politique des communautés d'accueil; b) l'arrivée d'armes dans la région et la prolifération non seulement de missiles sol-air et d'explosifs, mais aussi d'armes légères et de petit calibre; c) la nature et l'ampleur des activités criminelles et terroristes dans ces pays et les initiatives prises au niveau régional pour lutter contre celles-ci; d) les conséquences pour le secteur de la sécurité; e) les capacités opérationnelles du secteur de la sécurité dans chaque pays; f) la réforme de la justice; g) les mesures supplémentaires à prendre pour supprimer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chroniques et remédier à d'autres problème humanitaires; h) le chômage des jeunes; i) l'évaluation des risques de catastrophes. La Mission était également chargée d'évaluer les capacités nationales dans ces domaines et de recommander des mesures que l'ONU et l'UA pourraient prendre à l'échelle des pays ou de la région, à court ou long terme, pour appuyer les efforts faits aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin de régler les problèmes de façon globale et intégrée.

IV. Composition

8. La mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies dans la région du Sahel était placée sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'ouest, Saïd Djinnit, et conduite par le Directeur adjoint de la Division

Afrique II du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, Sam Bassey Ibok, secondé par le Représentant de l'Union africaine à N'Djamena, Ki-Doulaye Corentin. La Mission se composait de représentants du Département des affaires politiques, de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme.

9. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport. La décision d'associer à la mission des représentants de la CEDEAO n'a malheureusement pas pu être appliquée, essentiellement à cause de difficultés logistiques. La longue réunion que la CEDEAO a organisée à Abuja a néanmoins été utile à la mission.

V. Organisation des travaux

10. Les travaux de la mission ont été menés collectivement, la plupart du temps. En raison du peu de temps disponible et de difficultés logistiques, les consultations ont été limitées, pour l'essentiel, aux capitales des cinq pays visités.

11. Avant de se rendre dans la région, les participants ont été informés en détail de l'évolution de la situation au Sahel par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Djinnit. Dans chacune des capitales visitées, les membres de la mission, accompagnés (sauf à Abuja) de représentants des équipes de pays des Nations Unies, ont rencontré de nombreux dirigeants politiques et militaires, notamment le Président du Mali, des premiers ministres, des ministres, des parlementaires et des représentants d'associations, et ils ont consulté des groupes de travail techniques interministériels chargés de thèmes ou de secteurs particuliers. Les membres de la mission ont en outre participé à une réunion de deux jours organisée les 10 et 11 décembre, à Bamako par le Parti pour la renaissance nationale, laquelle a rassemblé des représentants de l'exécutif, du Parlement et de la société civile en vue d'examiner les effets de la crise libyenne sur les régions sahélo-sahariennes. Des représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad ont participé aux débats, qui étaient axés sur les problèmes que posent à la région tous les aspects de la crise qui sévit au Sahel.

12. À l'issue des visites, les représentants de la mission ont rendu compte aux Représentants spéciaux du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, MM. Djinnit et Moussa (Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale). L'itinéraire de la mission est présenté à l'annexe II du présent rapport, ainsi que la liste des personnes avec lesquelles elle s'est entretenue.

VI. Conséquences de la crise libyenne sur la situation politique, les conditions de sécurité, l'action humanitaire et le développement dans les pays touchés

13. Bien que les relations de la Libye avec ses voisins n'aient pas toujours été pacifiques, le régime de Kadhafi a investi des sommes d'argent considérables dans la région du Sahel dans les années 90. La Libye est devenue un des plus gros partenaires économiques du Tchad et a prêté un appui direct substantiel aux économies du Mali et du Niger, contribuant en partie à la prospérité de la région. En raison de la solidité de son économie, la Libye a aussi attiré la main-d'œuvre de la sous-région, en particulier du Mali, du Niger et du Tchad et, dans une moindre mesure, de la Mauritanie et du Nigéria.

14. Un aperçu des répercussions de la crise libyenne sur la région du Sahel en 2011 permet de constater que leur étendue et leur gravité varient en fonction de la situation géographique et des accords politiques et économiques conclus avec le régime de Kadhafi. Il révèle également que les mesures prises par le système des Nations Unies et ses partenaires dépendent du nombre de rapatriés, des moyens dont ils disposent sur le terrain et des programmes qu'ils mettent déjà en œuvre dans les zones touchées par la crise. Il faut toutefois reconnaître que nombre des problèmes que connaît le Sahel datent d'avant le conflit libyen.

15. Si le conflit libyen a été ressenti différemment d'un pays à l'autre de la région, il y a des constantes : tous les pays qui partagent une frontière avec la Libye ont enregistré un afflux de rapatriés, qui a pesé sur les structures sociales en place. Même des pays qui n'ont pas de frontière commune avec la Libye – le Mali et la Mauritanie, par exemple – ont accueilli des rapatriés. Bien que la majorité de ces rapatriés soient des hommes, les femmes et les enfants vivant dans les localités d'accueil sont particulièrement vulnérables, mais souvent délaissés. Les femmes ont beaucoup de mal à trouver un emploi, de la nourriture, ou à vivre de l'agriculture.

16. Le conflit a également perturbé les activités humanitaires dans ces pays, en particulier à cause du risque d'insécurité alimentaire et de crise nutritionnelle. Les effets conjugués de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, des catastrophes naturelles (sécheresses et inondations), de la croissance démographique, des épidémies (paludisme, choléra, méningite, rougeole et poliomyélite) et des conflits violents, auxquels s'ajoutent l'accès limité aux services sociaux de base et la faiblesse des institutions publiques, exacerbent la vulnérabilité des populations du Sahel et les rend encore plus dépendantes de l'aide humanitaire. La répétition chronique des crises alimentaire et nutritionnelle affaiblit la capacité de résilience et de survie des ménages. Les pluies ont été si rares dans la bande sahélienne que la récolte de 2012 risque fort d'être plus mauvaise que les années précédentes, ce qui ne manquera pas d'aggraver l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les ménages devront donc faire face non seulement à une insécurité alimentaire croissante, mais aussi à une baisse de leurs revenus, qu'ils recevaient des expatriés.

17. Même en l'absence de crise alimentaire et nutritionnelle déclarée, les besoins humanitaires de la région sont énormes. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), environ 2,3 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, dont plus d'un tiers de malnutrition. En 2010, près de 10 millions de personnes ont subi une grave crise

alimentaire au Sahel, et 859 000 enfants de moins de 5 ans ont eu besoin d'un traitement pour malnutrition aiguë sévère. Pour y faire face, le comité permanent interorganisations régional de Dakar a élaboré une stratégie régionale visant à mieux coordonner les activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement à long terme afin d'enrayer les crises récurrentes et de mettre en place des solutions durables pour les populations touchées.

A. Problèmes concernant l'action humanitaire et le développement

Rapatriés

18. D'après l'OIM, au 15 décembre 2011, 209 030 personnes sont rentrées de Libye : 95 760 sont allées au Niger, 82 433 au Tchad, 11 230 au Mali et 780 en Mauritanie. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en compte ceux qui ont franchi la frontière sans l'aide de l'OIM. D'après les estimations des différents États, le nombre total de rapatriés, y compris les cas non recensés par l'Organisation, s'élève à environ 420 000, dont 200 000 se trouvent au Niger, 150 000 au Tchad, 30 000 au Mali et 40 000 en Mauritanie.

19. D'après des statistiques indépendantes établies par l'OIM au Mali, au Niger et au Tchad, plus de 95 % des rapatriés sont des hommes qui, pour la majorité, sont âgés de 20 à 40 ans et ont un niveau d'instruction très bas. Ils constituent une main-d'œuvre peu qualifiée pour les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'exploitation pétrolière et des services.

20. Il faut noter qu'avant que le conflit n'éclate, un grand nombre d'expatriés résidaient en Libye depuis plus de 10 ans, et certains y étaient nés, y avaient grandi et n'étaient jamais retournés dans leur pays d'origine. La plupart des rapatriés ont perdu leurs économies et leurs biens, et ont quitté la Libye dans des circonstances extrêmement difficiles. Certains ont été victimes d'extorsion et d'atteintes aux droits de l'homme au cours de leur voyage. Au traumatisme psychologique et social s'est ajouté un sentiment de honte suscité par leur soudaine incapacité à subvenir aux besoins de leur famille, ce qui a compromis encore davantage leur réintégration et leur stabilisation économique et sociale.

Populations des pays d'accueil

21. La majorité des rapatriés viennent des localités les plus pauvres et sous-développées de la région. Leur retour impose une contrainte supplémentaire à la population d'accueil, qui est déjà aux prises avec ses difficultés quotidiennes : mauvaises récoltes, insécurité alimentaire, malnutrition, absence de débouchés, manque d'infrastructures sanitaires et de services éducatifs et exclusion sociale. Dans certaines régions, l'arrivée des rapatriés risque d'entraîner des conflits, de la délinquance et de la violence.

22. Dans le passé, l'émigration de la main-d'œuvre en Libye a permis à ces populations de surmonter leurs difficultés. Les fonds que leur envoyaient les expatriés ont contribué pour une large part à leur développement et, en temps de crise, leur ont permis de subsister. L'OIM estime qu'en moyenne, chaque expatrié a fait vivre plus de sept personnes dans son pays d'origine. La perte de cette source de revenus a donc été durement ressentie par ces populations, en particulier dans un

contexte d'insécurité alimentaire et de crise nutritionnelle latentes. Cependant, leur retour fait peser un fardeau supplémentaire sur leurs familles, en particulier dans des pays comme le Tchad, où la population partage déjà ses ressources avec les réfugiés ou les déplacés.

Acheminement de l'aide humanitaire

23. La région sahélo-saharienne s'étend sur plus de 8 millions de kilomètres carrés, soit un quart du continent africain. Ce vaste territoire pose des difficultés d'ordre écologique et géographique pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Par ailleurs, le mode de vie nomade de ses habitants nécessite une action humanitaire adaptée.

24. Du fait de la détérioration des conditions de sécurité au Sahel, il est devenu plus difficile pour les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires de se rendre auprès des populations en détresse et de mener à bien leurs opérations. Ils ont donc dû suspendre leurs programmes de vaccination, de nutrition et autres programmes d'aide aux plus vulnérables. Bien que les autorités fournissent des escortes armées pour les opérations humanitaires organisées au Mali et au Niger, on compte beaucoup sur les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies pour se rendre auprès des populations du Niger et du Tchad. La mission a été informée qu'il n'y avait plus de quoi financer ces services, ce qui risquait de compromettre les opérations prévues. Elle a également appris que dans certaines zones isolées, privées d'assistance humanitaire en raison de l'insuffisance ou de l'absence de services de l'État, des organisations criminelles comme Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) se chargeaient de fournir des services et une aide humanitaire. Cette situation pourrait permettre à AQMI de recruter davantage et de développer des réseaux locaux d'informateurs et de fournisseurs d'armes, de munitions et d'autres moyens logistiques.

Économie locale et incidences budgétaires

25. La crise libyenne a durement frappé le tourisme régional. La peur des enlèvements et d'autres risques en matière de sécurité ont tenu les touristes à distance de certains pays. Cette situation a déstabilisé les économies locales, en particulier les petites entreprises. Le gel des investissements dans des pays comme le Mali a entraîné une nouvelle hausse du chômage. La crise a également eu pour conséquence de faire augmenter le prix des produits de base, en raison du coût élevé de l'acheminement de marchandises provenant de ports plus éloignés.

26. Au Niger, le budget de la défense a augmenté de 65 %, tandis que celui des services sociaux (éducation, santé, etc.) a été sensiblement réduit. La mission a été informée qu'en Mauritanie, la plupart des rapatriés avaient été renvoyés dans leur famille d'origine ou intégrés à la société par le jeu de la solidarité sociale. Dans les premiers mois qui ont suivi leur retour, des groupes de rapatriés ont souvent manifesté pour réclamer des emplois ou plus d'aide, or il semble que les tensions ne se soient pas apaisées depuis, en raison des promesses du Gouvernement concernant la réintégration.

Risques de catastrophes naturelles et changement climatique

27. Les pays du Sahel souffrent d'une fragilité endémique car ils sont exposés à un large éventail de risques – d'ordre politique, économique, social et environnemental. Dernièrement, les facteurs de la variabilité du climat et du changement climatique

(qui peuvent avoir des répercussions à court et à long terme) ont entraîné une augmentation de la fréquence, de la magnitude et de l'étendue des catastrophes naturelles, en particulier des sécheresses et des inondations, et une accentuation de leurs effets. Outre la surexploitation des richesses naturelles par l'homme, les modèles suggèrent que le changement climatique déclenche des sécheresses cycliques, qui sont à l'origine de l'insécurité alimentaire et, logiquement, de l'instabilité sociale.

Mesures prises au niveau national

28. L'action humanitaire menée en direction des rapatriés a essentiellement consisté à leur fournir des conditions d'évacuation et de transport dignes et sûres, notamment à leur fournir un hébergement provisoire, de la nourriture et des soins médicaux. Les gouvernements de la région, en coopération avec l'OIM et d'autres organismes humanitaires, ont pris les dispositions nécessaires pour faciliter le retour de leurs concitoyens et ont aidé à assurer la protection et l'assistance des ressortissants de pays tiers qui transitaient par leur territoire. Certains États et organisations internationales préparent ou mettent en œuvre des programmes de réinsertion et de réintégration destinés à faciliter les premières phases de l'intégration des rapatriés. Toutefois, à l'occasion de nombreuses réunions, la mission a souligné qu'il fallait mieux préparer, financer et mettre en œuvre ces programmes.

29. En ce qui concerne la sécurité alimentaire et la crise nutritionnelle, les autorités maliennes, mauritaniennes, nigériennes et tchadiennes ont déjà proclamé l'état de crise nationale et demandé l'aide de la communauté internationale pour faire face à une situation qui ne cesse de se dégrader. Parallèlement, elles ont mis au point des plans d'intervention et commencé à mettre en œuvre des activités connexes.

Mesures prises au niveau régional

30. En mars 2011, la CEDEAO a déployé, en Égypte et en Tunisie, une mission d'établissement des faits chargée d'évaluer la situation dans laquelle se trouvaient les Africains de l'Ouest qui avaient fui la Libye en crise. Par la suite, la Commission a mis au point un projet d'un coût total de 4 millions de dollars, qui reste encore à mettre en œuvre, pour aider les migrants de la région à rentrer chez eux. Elle est également en train d'adopter sa nouvelle politique humanitaire, et a élaboré un plan d'action correspondant, qu'elle compte adopter en mars 2012. Ces mesures devraient permettre aux organisations régionales d'aider les États Membres dans l'action qu'ils mènent pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et atténuer les répercussions de la crise libyenne.

Recommandations

31. Les mesures à court et à long terme recommandées par la mission d'évaluation sont exposées ci-après.

À court terme

a) Au niveau national

- La communauté internationale doit continuer à aider les gouvernements de la région et l'OIM à assurer le retour des migrants en toute sécurité et dans la

dignité, à faciliter la réinsertion rapide des rapatriés et à prêter assistance aux populations d'accueil en difficulté;

- La communauté internationale, y compris la CEDEAO, doivent aider plus activement leurs partenaires humanitaires à mieux se préparer à une aggravation du risque d'insécurité alimentaire et à une crise nutritionnelle. Il est impératif de disposer de moyens humanitaires adaptés pour pouvoir mener une intervention à grande échelle, dans le cadre de la stratégie régionale de préparation à une crise alimentaire au Sahel et dans les pays voisins élaborée par le comité permanent interorganisations régional chargé, à Dakar, de la coordination de l'action humanitaire;

- Il faut renforcer les systèmes de sécurité des Nations Unies et les systèmes connexes de la région. Il faut aussi que les gouvernements aident les intervenants humanitaires à accéder en permanence aux zones en détresse. Il faut enfin nouer des liens plus solides avec les donateurs afin qu'ils maintiennent et augmentent leur financement, nécessaire pour assurer les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies, qui restent le seul moyen de remédier aux problèmes d'acheminement de l'aide dans la plupart des pays touchés. D'après les évaluations menées au niveau régional, il faudrait développer les vols dans la région afin que l'aide humanitaire puisse parvenir aux populations les plus vulnérables;

- Les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations internationales compétentes doivent aider les gouvernements à mettre en œuvre leurs programmes de réintégration multisectoriels. Leur action doit porter essentiellement sur la prévention des conflits, la cohésion sociale et la protection. Elle doit aussi consister à aider les rapatriés et leurs familles d'accueil à trouver des moyens de subsistance, au-delà des activités rémunératrices traditionnelles (agricoles et pastorales), en s'attachant aux autres compétences des rapatriés. Les mesures d'assistance actuelles, notamment les activités de protection, doivent être complétées par des mesures de prévention des conflits visant à s'attaquer aux sources des tensions entre les populations d'accueil et les migrants dans les centres de transit, les centres d'arrivée et dans les localités des rapatriés. Les mesures de prévention des crises et de relèvement mises en œuvre dans les localités d'origine des rapatriés seront capitales à court et à moyen terme. Il est également essentiel de promouvoir et de renforcer le rôle des femmes dans le développement local;

- Un moyen rapide et efficace de redresser l'économie et de relancer l'emploi des jeunes au Sahel est de mettre en œuvre des programmes de reconstruction des infrastructures à fort coefficient de main-d'œuvre comportant des volets développement adapté aux situations de conflit et consolidation de la paix. Ces programmes devront prendre en compte la situation particulière des rapatriés et les compétences qu'ils ont acquises au cours de leur séjour en Libye;

b) Au niveau régional

- Il faudrait créer une plate-forme sous-régionale pour traiter les questions de sécurité, de criminalité transfrontière, d'action humanitaire et de développement et les questions économiques et sociales. Il faudrait aussi instaurer un dialogue entre les États afin de régler le problème des Touaregs et encourager les mesures de réconciliation transfrontière;

c) **Au niveau international**

- Il faut encourager la protection des droits fondamentaux des migrants de Libye, notamment le droit à la sécurité physique, au bien-être, au travail, à la justice et à la propriété;

À long terme

- Il faut s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition cycliques qui sévissent au Sahel dans le cadre d'une stratégie régionale qui associe l'action humanitaire et les activités de développement afin de parvenir à des solutions durables. Il faudrait analyser les moyens d'existence des populations et s'intéresser en particulier aux dividendes de la stabilisation et du relèvement;
- Il faut renforcer les institutions, le cadre politique et la gouvernance des pays de la région afin que leurs plans, leurs politiques et leurs programmes de développement prennent en compte les dangers du changement climatique et favorisent le développement durable; évaluer les risques de catastrophes naturelles liées au changement climatique en vue de créer des modèles présentant les risques à court comme à long terme pour les pays et pour la région, et élaborer, avec la participation active des femmes, une stratégie régionale de réduction des risques faisant intervenir de nombreux organismes;
- Il faudra axer de plus en plus les programmes sur le lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement afin de consolider la démocratie, de promouvoir la paix et de favoriser une croissance économique qui ne fasse pas de laissés-pour-compte et un développement durable. Sur le long terme, il faudra que les mesures prises pour prévenir les conflits et assurer la cohésion sociale prennent aussi en compte les questions de sécurité et d'accès à la justice au niveau local, en particulier dans les zones accueillant des rapatriés, où les institutions garantes de l'état de droit sont faibles;
- Il faut que l'Union africaine, les gouvernements de la région et les organisations internationales compétentes facilitent la création de mécanismes de migration de main-d'œuvre entre les pays, au sein et en dehors de la région, afin de promouvoir des programmes de migrations temporaires, de développement et de réinstallation. Cette entreprise devra reposer sur le principe du libre choix des personnes concernées et garantir la protection permanente de celles qui décident de s'y engager.

B. Problèmes de sécurité

Prolifération des armes

32. La crise libyenne a exacerbé une situation déjà précaire sur le plan de la sécurité dans la région du Sahel. Selon les gouvernements des pays où la mission s'est rendue, un grand nombre d'armes et de munitions provenant des stocks libyens sont entrées clandestinement dans la région malgré les mesures prises pour contrôler les frontières. Fonctionnaires nationaux et experts internationaux estiment qu'ont ainsi été introduits par contrebande des roquettes, des mitrailleuses équipées de viseur antiaérien, des fusils-mitrailleurs, des munitions, des grenades, des explosifs (Semtex) et des pièces d'artillerie antiaérienne légère (calibres légers bitubes)

montées sur véhicules. Ils n'excluent pas en outre que des armes plus sophistiquées, comme des missiles sol-air ou des systèmes antiaériens portables, puissent être transférées dans la région, sans toutefois apporter la preuve que de telles armes sont présentes ou ont été retrouvées.

33. Certains responsables estiment que ces armes ont en partie été introduites au Sahel par des rapatriés, notamment des ex-combattants, qui étaient soldats de l'armée régulière libyenne ou mercenaires pendant le conflit. D'aucuns avancent également que certaines de ces armes ont probablement été cachées dans le désert et pourraient être vendues à des groupes terroristes, comme l'AQMI et Boko Haram, ou à d'autres organisations criminelles. Enfin, il a été fait état d'une augmentation du trafic d'armes dans certains pays d'Afrique de l'Ouest.

34. Des fonctionnaires de certains des pays où la mission s'est rendue, notamment le Tchad, la Mauritanie et le Niger, ont indiqué que leur pays avait plus ou moins réussi à limiter l'afflux d'armes sur leur territoire par la mise en œuvre de mesures de sécurité strictes depuis le début de la crise en Libye, notamment par le déploiement de forces supplémentaires à des emplacements stratégiques le long de leurs frontières. À titre d'exemple, l'armée et les forces de sécurité nigériennes ont pu, lors d'affrontements avec des combattants rentrant dans leur pays, saisir des armes, des munitions et des explosifs (Semtex) qui proviendraient de stocks d'armes libyens.

35. Dans le cas du Mali, les représentants du Gouvernement ont indiqué à la mission qu'un dialogue avait été engagé avec les rapatriés armés, des Touaregs maliens principalement, en vue de les encourager à déposer les armes spontanément.

36. Tous les interlocuteurs nationaux et internationaux rencontrés ont souligné qu'une action mieux coordonnée au niveau régional était nécessaire pour pouvoir lutter contre le transfert illicite d'armes à travers les frontières et éviter que ces armes ne viennent alimenter la violence armée au Sahel ou enhardir les anciens mouvements de rébellion au Niger et au Mali.

Menaces terroristes

37. On observe dernièrement une augmentation des activités terroristes et criminelles dans la région du Sahel. Ces activités prennent notamment la forme d'enlèvements d'occidentaux contre rançon et d'affrontements armés avec les forces de sécurité. Le risque de voir les groupes terroristes ou criminels recruter des rapatriés et des jeunes sans emploi, notamment, ainsi que le risque grandissant de radicalisation suscitent des inquiétudes croissantes.

38. Depuis 2003, 53 personnes ont été prises en otage au Sahel par des groupes terroristes tels que le Groupe salafiste pour la prédication et le combat et aujourd'hui l'AQMI. Cette dernière organisation, qui opère traditionnellement dans les régions nord du Sahel, a depuis quelque temps étendu ses activités à d'autres parties de la région, comme en témoignent l'enlèvement de deux ressortissants français à Niamey au début de l'année 2011 et les kidnappings qui se sont récemment produits dans les régions de Hombori et de Tombouctou au Mali. Selon certains responsables, il arrive que, dans certaines régions, une forme de collaboration s'instaure entre les trafiquants de drogue et les membres de l'AQMI, en particulier autour du prélèvement de taxes illégales dans certaines régions du Mali.

39. Certains responsables ont toutefois souligné que, malgré l'apparente collaboration qui existe entre ces différents groupes, les rapports entre l'AQMI et certains groupes touaregs dans certaines régions sont tendues. A ainsi été évoquée l'annonce faite le 19 décembre 2011 par le porte-parole du Mouvement national pour la libération de l'Azawad, qui a déclaré que son groupe avait l'intention d'expulser les membres de l'AQMI de son territoire. Le porte-parole a affirmé que tout lien avec l'AQMI était susceptible de nuire à la réputation de son groupe et de l'empêcher d'étendre son territoire. Il a en outre indiqué que son groupe était prêt à combattre l'AQMI si on lui donnait un appui politique et financier.

40. On assiste dernièrement à une prolifération de groupes terroristes dans la région. Ainsi, Iyad Ag Ghali, ancien chef de la rébellion touareg de 1991, a annoncé le 10 décembre 2011 la création du mouvement djihadiste Ansar Eddin, puis le 12 décembre celle d'un nouveau groupe djihadiste baptisé Mouvement unicité et jihad en Afrique de l'Ouest. Ce dernier a revendiqué l'enlèvement de trois travailleurs humanitaires européens dans un camp de réfugiés sahraoui à Tindouf (Algérie) en octobre 2011. Tous les interlocuteurs nationaux et internationaux rencontrés ont souligné que la lutte contre le terrorisme devait passer par une action globale et régionale du fait de l'extrême mobilité de l'AQMI dans toute la région.

41. Lors de l'interception d'un convoi au Niger, une importante quantité de Semtex (645 kilos) et 445 détonateurs ont été saisis. Selon les autorités nigériennes, ces explosifs étaient destinés aux camps de l'AQMI dans le nord du Mali. Cette saisie semble indiquer que des groupes terroristes achètent des armes et des explosifs provenant des stocks de l'armée libyenne.

42. Les représentants de la mission ont été informés que le groupe Boko Haram, qui a notamment revendiqué l'attentat commis contre la Maison des Nations Unies à Abuja le 26 août 2011, est également cité parmi les menaces qui pèsent sur la région. La plupart des pays de la région s'inquiètent en effet de la présence du groupe. Au Niger, par exemple, la radicalisation des jeunes est une source particulière de préoccupation dans le sud, où, d'après les interlocuteurs rencontrés, Boko Haram propage déjà activement son idéologie et sa propagande et parvient même parfois à faire fermer des écoles publiques. Les représentants de la mission ont également appris que Boko Haram avait noué des liens avec l'AQMI et que certains de ses membres du Nigéria et du Tchad avaient été formés dans les camps de l'AQMI au Mali pendant l'été 2011. Si les activités terroristes de Boko Haram sont concentrées au Nigéria, sept membres de l'organisation ont néanmoins été arrêtés au Niger, alors qu'ils se rendaient au Mali, en possession de documents sur la fabrication d'explosifs, de tracts de propagande ainsi que de noms et de coordonnées de membres de l'AQMI qu'ils projetaient, semble-t-il, de rencontrer. Jusqu'à présent perçu par les autorités nigérianes comme une menace interne sans liens avec l'AQMI, Boko Haram est dorénavant une source de préoccupation croissante pour les pays de la région.

Criminalité transnationale organisée et trafic de drogues

43. La bande saharo-sahélienne est depuis longtemps le théâtre de nombreux trafics, les principaux circuits passant par le Mali, la Mauritanie et le Niger. L'apparition récente de drogues parmi les articles faisant l'objet de contrebande et de trafic vient accroître encore les inquiétudes, compte tenu de leurs effets déstabilisateurs sur la région. En outre, on estime que l'afflux accru d'armes dans la

région vient alimenter davantage les activités des bandes criminelles organisées et des groupes terroristes. Selon certains interlocuteurs maliens, la facilité d'accès aux armes s'est accompagnée d'une augmentation des faits tels que les vols de voitures et les agressions armées.

Gestion des frontières et coopération

44. Le degré de protection et de contrôle des frontières est très variable dans la région. La mission a été informée par les autorités tchadiennes et mauritaniennes que leurs frontières avaient été renforcées avant même le début de la crise libyenne et que des unités militaires spéciales avaient été déployées pour suivre les mouvements des individus ou groupes suspects. Au Mali et au Niger, les autorités ont demandé à la communauté internationale de les aider à protéger et à sécuriser leurs frontières. Nombre de responsables ont indiqué que leur gouvernement n'avait pas les moyens de procéder au traçage des armes en circulation, que celles-ci soient destinées à leur pays ou en transit. Ils se sont déclarés préoccupés par la possibilité que d'importantes quantités d'armes soient cachées sur leur territoire et ont demandé qu'on les aide à les identifier et à les rassembler. Ils se sont également inquiétés de ce que les autorités libyennes ne protégeaient pas suffisamment leurs frontières.

45. Certaines régions frontalières, en particulier au Tchad dans la région du Tibesti mais aussi en Libye, regorgent de mines, dont l'emplacement n'est pas bien connu, ce qui représente un réel danger. Aussi le Gouvernement tchadien a-t-il sollicité une assistance pour en assurer l'enlèvement.

46. D'après les informations recueillies par la mission, si les questions relatives à la sécurité des frontières ne sont pas expressément inscrites dans les stratégies nationales, les autorités chargées du contrôle aux frontières de la plupart des pays n'ont pas les ressources humaines suffisantes et ne disposent pas de moyens logistiques modernes. Les infrastructures ne sont pas adaptées (absence de matériel de détection et de scanneurs, notamment) et les techniques de renseignement utilisées en matière de lutte contre la fraude ne sont pas employées. Les services douaniers de la région ne sont pas équipés de bases de données nationales sur les infractions et les saisies. La mission a d'ailleurs été informée qu'un grand nombre de rapatriés s'étaient présentés sans pièces d'identité valables. Le contrôle de mouvements massifs et fréquents de travailleurs frontaliers, qui souvent ne possèdent pas de documents d'identité, pose par ailleurs des difficultés.

47. L'organisation de patrouilles coordonnées avec les services homologues des pays voisins constitue une bonne pratique, et les participants ont été informés qu'il y avait une certaine coopération pratique dans ce domaine. Néanmoins, ce type d'initiatives est limité. Le « droit de suite », qui permet aux forces de sécurité d'un pays de poursuivre des personnes soupçonnées de terrorisme sur le territoire d'un État étranger, a été évoqué par plusieurs interlocuteurs, mais son application varie et ne repose pas toujours sur des accords bilatéraux. D'autre part, il reste indispensable de remédier au sentiment d'abandon que ressentent les populations vivant près des régions frontalières, qui s'estiment souvent délaissées et marginalisées. Les autorités ont demandé de l'aide pour mettre en place des postes frontière et promouvoir la mise en œuvre de programmes de développement dans ces régions, notamment la construction d'écoles et d'établissements médicaux. Enfin, les institutions de l'État, notamment la police de proximité, sont absentes de ces régions.

Coopération policière et judiciaire

48. Lors des discussions avec les services de police et de sécurité des pays où la mission s'est rendue, les participants ont constaté qu'il n'existait pas de dispositifs nationaux de coordination et de liaison en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée transnationaux. Or, en l'absence de tels dispositifs, il sera particulièrement difficile pour les pays de la région de faire face aux répercussions de la crise libyenne, notamment à l'augmentation de la violence armée. D'autre part, la mission s'est rendue dans une section de la police judiciaire nigérienne qui est spécialisée dans la prévention et la répression du terrorisme et rend compte au Directeur général de la Police nationale. Ce service constitue un excellent exemple de mise en œuvre de la coopération policière et judiciaire aux niveaux régional et international. Des services semblables doivent également voir le jour au Mali et en Mauritanie. Placés sous la direction de procureurs spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, ces services de police judiciaire peuvent coopérer pleinement aux niveaux régional et international, notamment avec Interpol, dans le cadre de la coopération judiciaire et de l'état de droit.

49. La dimension judiciaire de la lutte contre le terrorisme est au centre de la coopération régionale et internationale. Lors des discussions avec les responsables, la mission a rappelé quelle était la position de l'ONU et de l'Union africaine concernant la prévention et la répression du terrorisme et répété que les principes des droits de l'homme et de l'état de droit devaient être respectés avec la plus grande rigueur. Par ailleurs, l'Afrique de l'Ouest a mis en place deux dispositifs de coopération en matière policière : le Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest et le Comité des chefs des services de sécurité de la CEDEAO. Toutefois, ces deux dispositifs sont limités aux États membres de la CEDEAO et excluent certains États de la région du Sahel, notamment l'Algérie, la Mauritanie et le Tchad. Certains États ont également signé des accords bilatéraux de coopération policière pour lutter contre la criminalité organisée transnationale.

50. Des responsables du Ministère malien de la justice ont souligné qu'il fallait renforcer la coopération judiciaire régionale. Une telle coopération pourrait se faire dans le cadre de la plate-forme régionale de coopération judiciaire des pays du Sahel, qui se met actuellement en place entre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger avec le concours de l'UNODC. Le cadre juridique de coopération internationale en matière pénale étant déjà institué, l'assistance technique devrait se concentrer sur le renforcement des capacités. Sur ce point, la mission a relevé que la plupart des problèmes rencontrés étaient structurels et profondément interdépendants et qu'il fallait y remédier à l'aide d'une approche globale, tout en ménageant un équilibre entre les mesures visant à renforcer la sécurité et celles portant sur la promotion du développement socioéconomique.

51. La mission a noté que, comme les pays de la région n'extradent pas leurs nationaux, les États devraient ratifier et intégrer en droit interne les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. En outre, le principe *aut dedere aut judicare* (extrader ou poursuivre) devrait être appliqué, en particulier pour les infractions de terrorisme et autres crimes graves conformément aux instruments internationaux pertinents et en particulier à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui fait obligation aux États de veiller à ce que toute personne accusée d'acte de terrorisme soit traduite en justice. Dans ce domaine, certains instruments

de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée transnationale pourraient également servir de base à la coopération judiciaire.

Mesures prises et dispositifs mis en place

52. Les pays du Sahel ont créé un certain nombre de programmes et de dispositifs aux niveaux national et régional pour remédier aux problèmes de sécurité qui touchent la région.

Mesures prises au niveau national

53. Au Mali, la présidence a mis au point en 2011 un programme d'urgence pour faire face à la situation que connaissent les régions du nord du pays. Articulé autour d'un volet sécurité et d'un volet développement, le Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au Nord-Mali vise, par une assistance concrète, à améliorer les infrastructures et les services publics dans les régions pauvres et isolées du nord du pays. Ce programme prévoit également l'installation d'une présence militaire et de sécurité permanente. Cette initiative est mise en œuvre avec le soutien financier de partenaires internationaux. Certains s'inquiètent toutefois du fait que les communautés locales ne soient pas suffisamment consultées et associées à la mise en œuvre du Programme et déplorent également des problèmes de gestion. L'accent mis sur la sécurité suscite en outre des inquiétudes.

54. De son côté, le Ministère de la sécurité intérieure et de la protection publique, en coopération avec le PNUD, a lancé un projet baptisé Programme gouvernance partagée de la sécurité et de la paix au Mali, qui vise à répondre aux problèmes interdépendants de sécurité, de développement et de gouvernance dans le pays en favorisant le dialogue avec les communautés locales. Cette initiative est mise en œuvre dans le cadre de la politique nationale de sécurité qui a été adoptée en octobre 2010. Des voix se sont élevées pour dénoncer l'absence de coordination entre les deux programmes.

55. On a en outre souligné qu'il était nécessaire, pour assurer la bonne mise en œuvre des programmes nationaux et le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord, de renforcer le dialogue et la concertation non seulement entre le Gouvernement malien et les communautés touaregs du Nord-Mali mais aussi entre les différentes communautés touaregs.

56. Plusieurs pays de la région du Sahel, notamment le Mali et la Mauritanie, ont élaboré des programmes nationaux intégrés visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce sens, le Gouvernement nigérien a renforcé plusieurs institutions, notamment la Haute Autorité à la consolidation de la paix, la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites, et la section antiterroriste de la police judiciaire du Ministère de l'intérieur. Il a également été créé un comité spécial auprès du Premier Ministre.

Mesures prises au niveau régional

57. Au niveau régional, les pays du Sahel ont mis en place une plate-forme régionale de coopération judiciaire, qui a permis d'institutionnaliser la coopération en matière judiciaire dans la région. Pour l'heure, seuls le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger font partie de cette plate-forme, mais d'autres pays du Sahel

ont la possibilité de se joindre à l'initiative. Au niveau sous-régional, les mesures de lutte contre le terrorisme s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie commune élaborée par l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger. Le Burkina Faso, le Nigéria et le Tchad seront invités à participer aux prochaines réunions et pourraient rejoindre les quatre pays dans un proche avenir. La stratégie fixe les modalités et les principes de la coopération sous-régionale dans les domaines de la sécurité et du développement selon quatre niveaux : consultations politiques régulières, coopération militaire (Comité d'état-major opérationnel conjoint), coopération en matière de renseignement (Unité de fusion et de liaison), coopération économique. La lutte antiterroriste ne doit pas se limiter aux opérations militaires mais doit également reposer sur l'action de la police. Les interlocuteurs nationaux rencontrés dans les pays où la mission s'est rendue ont évoqué la possibilité de mettre en place un bureau transsaharien de coopération régionale en matière policière dans le cadre du Comité d'état-major opérationnel conjoint.

58. À Rabat en 2008, les ministres africains de la justice ont adopté la Convention d'entraide judiciaire et d'extradition contre le terrorisme, qui doit encore être ratifiée. De son côté, l'Union africaine envisage l'instauration d'un mandat d'arrêt africain et l'adoption d'une convention africaine d'entraide judiciaire et d'extradition.

59. La CEDEAO a mis en place le programme de lutte contre les armes pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre sur le territoire de ses États membres. Néanmoins, critiqué et jugé inefficace, ce programme doit être abandonné à la fin 2011. Quant à son plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, il s'agit certes d'un outil utile, mais son application est limitée à cette région.

60. L'Union africaine a pour sa part adopté plusieurs instruments visant à prévenir et à réprimer le terrorisme. Ratifiés par les pays concernés, certains de ces instruments, comme la loi type sur le terrorisme, constituent un cadre juridique susceptible de permettre le renforcement de la coopération existante. De son côté, le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme offre un espace d'échanges, de coopération et de partage d'informations entre États membres et mécanismes régionaux, par l'intermédiaire de son réseau de centres nationaux et régionaux de liaison (Système d'alerte rapide à l'échelle du continent), dont font partie tous les pays où la mission s'est rendue. Le Centre a en outre pris des mesures pour apporter une assistance technique aux États membres en développant un savoir-faire dans un certain nombre de domaines de la lutte contre le terrorisme par l'organisation de stages et de séminaires de formation technique. L'Union africaine envisagerait en outre la possibilité d'instaurer un mandat d'arrêt africain. La mission a également été informée que l'Union africaine projetait d'adopter une convention africaine d'entraide judiciaire et d'extradition.

61. Le Détachement intégré de sécurité au Tchad est un organe de sécurité composé d'éléments à la fois militaires et policiers, créé à l'origine dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad en vue d'aider à assurer la sécurité dans les zones d'intervention humanitaire dépourvues de structures étatiques. Toujours mis en œuvre dans le cadre d'un programme conjoint PNUD/Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ce dispositif a besoin pour fonctionner de l'appui continu de donateurs.

62. La communauté internationale a mis en place le Forum mondial de lutte contre le terrorisme sur le Sahel (groupe de travail sur le Sahel), qui est coprésidé par l'Algérie et le Canada et doit élaborer des programmes d'assistance technique pour les pays de la région.

Recommandations

63. Mesures à prendre immédiatement :

a) Au niveau national

i) Les acteurs nationaux, avec le concours de l'ONU et de la communauté internationale en général s'il y a lieu, devraient :

- Mettre en place des dispositifs permettant de contrôler et de sécuriser les frontières nationales dans toute la région du Sahel, y compris le transfert d'armes légères et de petit calibre, et mettre en œuvre des programmes nationaux prévoyant la collecte et la destruction des armes illégales;

- Prendre toutes les mesures juridiques et administratives nécessaires pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et aux instruments régionaux, continentaux et internationaux pertinents; ces mesures devront respecter le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire;

ii) La communauté internationale devrait :

- Soutenir les gouvernements dans leur lutte contre les bandes terroristes et les groupes criminels organisés transnationaux, en renforçant les capacités des institutions compétentes et en leur fournissant une assistance financière (bilatérale ou multilatérale). L'ONU et l'Union africaine devraient recenser des domaines de coopération et déployer leurs experts dans les meilleurs délais;

iii) Les acteurs nationaux, avec le concours de l'ONU et de la communauté internationale en général s'il y lieu, devraient :

- Encourager l'élaboration de stratégies nationales globales, y compris la création de centres d'information à partir des centres de liaison nationaux en vue de faciliter l'échange d'informations, la coordination et l'organisation d'opérations communes;

- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales globales en vue de lutter contre le terrorisme, et notamment de répondre aux doléances des populations et de soutenir la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2006);

iv) Tous les États devraient :

- Assurer la protection des migrants et des nationaux d'États tiers qui résident ou sont en transit sur leur territoire;

b) Au niveau régional

i) Les mécanismes régionaux et sous-régionaux devraient :

- Encourager la coopération, la mise en œuvre et le renforcement des stratégies et des dispositifs de sécurité régionaux existants, y compris avec les autorités libyennes; améliorer la gestion des répercussions de la crise libyenne, en étendant la coopération régionale à tous les pays touchés dans la région;
- Veiller à ce que l'application du droit de suite repose sur des accords bilatéraux;
- Encourager les activités opérationnelles visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme; renforcer le contrôle aux frontières, y compris les capacités et les moyens logistiques;
- Encourager l'échange d'informations en matière de sécurité, en particulier concernant les saisies d'armes, au moyen des systèmes existants d'échange d'informations comme le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, l'Unité de fusion et de liaison, le Bureau central national d'INTERPOL, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Groupe d'experts des Nations Unies sur la Libye;

ii) La Commission de l'Union africaine devrait :

- Continuer à assurer un suivi et une assistance auprès de ses États membres dans la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif et des autres organes de l'Union africaine ainsi que des résolutions pertinentes de l'ONU; encourager les collaborations avec les organes et organismes des Nations Unies, en particulier le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et l'UNODC;

c) Au niveau international

i) L'ONU et les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient :

- Appuyer les efforts déployés en faveur du dialogue et de la compréhension entre communautés et entre religions conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2006) et plus précisément à la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité;
- Soutenir les initiatives visant à renforcer le dialogue et la capacité des communautés locales de résister à la tentation du terrorisme et de lutter contre le recrutement des jeunes par les groupes terroristes et autres associations criminelles, notamment par l'emploi des jeunes et la formation;
- Continuer à soutenir et renforcer les capacités des États de protéger leurs frontières et d'enlever les mines terrestres;

ii) Les organismes des Nations Unies devraient de toute urgence :

- Renforcer leurs capacités en matière de sécurité et leur présence sur le terrain;
- Soutenir et renforcer l'action du groupe de travail sur le Sahel du Forum mondial de lutte contre le terrorisme;
- Encourager l'échange d'informations et d'analyses entre l'ONU et l'Union africaine en vue de renforcer les moyens d'alerte rapide;

- Encourager les États à introduire dans leur ordre juridique interne les dispositions des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et notamment le principe *aut dedere aut judicare* (extrader ou poursuivre), en particulier pour les infractions de terrorisme et autres crimes graves conformément aux instruments internationaux pertinents et en particulier à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, qui fait obligation aux États de veiller à ce que toute personne accusée d'acte de terrorisme soit traduite en justice;

iii) L'ONU et la Commission de l'Union africaine devraient :

- S'efforcer de mobiliser des ressources en faveur de la réinsertion socioéconomique des travailleurs migrants africains au sein de leurs communautés, et notamment organiser une conférence d'annonce de contributions; exhorter les autorités libyennes à assurer la protection et la sécurité des travailleurs migrants africains.

VII. Observations finales

64. Du fait de la crise, des millions de migrants économiques, en particulier venus du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Tchad et d'autres pays africains ont dû fuir la Libye et rejoindre les communautés qu'ils avaient quittées en quête de meilleures conditions de vie. Du jour au lendemain, les gouvernements de la région ont dû faire face aux conséquences de cette crise sur une situation déjà difficile sur le plan humanitaire, ainsi que du développement et de la sécurité : afflux de rapatriés, transfert clandestin de stocks d'armes libyens, terrorisme, chômage des jeunes, trafic de drogues, traite d'êtres humains et montée de la criminalité. À cela s'ajoute la menace d'une crise alimentaire et nutritionnelle imminente dans la région.

65. Les dirigeants de la région se sont réjouis que le Secrétaire général ait pris l'initiative de dépêcher une mission si rapidement. Tous ont relevé le caractère symbolique de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, qu'ils ont largement encouragée. La mission a constaté que les civils et les personnalités politiques de la région, en particulier, faisaient preuve d'une grande détermination à relever les défis qui se présentaient. Certains pays ont montré, au plus haut niveau, leur volonté politique de résoudre la crise, mobilisant d'importants moyens pour y parvenir.

66. La mission a constaté que les efforts multilatéraux que les équipes de pays des Nations Unies déployaient sans relâche étaient extrêmement appréciés dans tous les pays visités. Parallèlement, les gouvernements des pays touchés, ainsi que le système des Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la CEDEAO, l'OIM et les autres parties prenantes bilatérales et multilatérales ont lancé plusieurs initiatives pour résoudre ces questions. L'ONU a été appelée à apporter son soutien à ces initiatives, et à trouver des moyens pratiques et concrets de renforcer leur efficacité en apportant une plus grande cohérence et une meilleure coordination à tous les niveaux, afin de faire en sorte que les répercussions du conflit libyen n'exacerbent pas les tensions déjà présentes et n'aggravent pas les problèmes de sécurité et les difficultés socioéconomiques de la région.

67. La mission a constaté que les différents gouvernements étaient bien déterminés à faire face à ces enjeux, en particulier à la menace que représentent AQMI, Boko Haram et d'autres organisations criminelles, ainsi que la prolifération des armes.

Elle a cependant pu clairement observer que les capacités nationales et régionales variaient d'un État à l'autre et qu'elles étaient globalement limitées. Elle est donc parvenue à la conclusion que la plupart des pays n'étaient pas en mesure de faire cavalier seul face à ces menaces. Si des mécanismes régionaux ont été mis en place à cette fin, ils ne disposent pas de moyens suffisants pour mener convenablement leur mission. Les dirigeants de la région ont néanmoins souligné la nécessité d'apporter des solutions internes et régionales aux problèmes, avec le soutien de la communauté internationale.

68. La mission a conclu que toute stratégie à court ou à long terme visant à atténuer les effets de la crise libyenne devait prendre en compte les causes profondes des problèmes de la région. Elle a donc formulé des recommandations s'inscrivant dans les quatre catégories suivantes :

a) Au niveau national, favoriser le renforcement des capacités à l'appui des initiatives menées actuellement par les gouvernements pour faire face aux crises qui sévissent au Sahel; aider les équipes de pays des Nations Unies dans leur action, en particulier à améliorer la cohérence des programmes humanitaires et de développement qu'elles mettent en œuvre;

b) Au niveau régional, soutenir les mécanismes régionaux en place en renforçant les capacités et en améliorant les dispositifs de coordination. Les problèmes de contrôle des frontières et de partage de l'information sur les activités transfrontières (passage en contrebande d'armes et de substances et traite d'êtres humains, notamment) doivent être résolus en priorité;

c) Au niveau international, les Nations Unies devraient mener un programme pour mobiliser encore davantage l'aide internationale en faveur de la région du Sahel en vue d'y relever les défis de l'insécurité et du sous-développement. Si la communauté internationale luttait contre ces deux problèmes au moyen d'un programme complet, et notamment de projets à effet rapide, des questions telles que le chômage des jeunes, et les questions à court et à long terme liées à l'insécurité alimentaire, à la nutrition et à d'autres sources de vulnérabilité seraient à leur tour plus facilement résolues;

d) Enfin, il a été recommandé de mettre en place un mécanisme ou un cadre global qui rassemblerait tous les pays touchés afin qu'ils débattent des problèmes et proposent des solutions concertées. Bien qu'ils appartiennent à différentes organisations régionales (le Nigéria et le Niger sont membres de la CEDEAO; le Tchad, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale; la Mauritanie ne fait pas partie de la CEDEAO et l'Algérie appartient au monde arabe et au Maghreb), tous les pays souhaitent agir de façon plus coordonnée. Par ailleurs, aucun des organes des Nations Unies présents dans la région (BRSAO, Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et MANUL) n'est doté d'un mandat global couvrant l'ensemble de la vaste région du Sahel. Il importe néanmoins qu'ils soient associés à toute future initiative concernant cette région.

69. Les membres de la mission souhaitent remercier tous les gouvernements et dirigeants de la région de leur avoir consacré du temps et de leur avoir fait part de leur analyse pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Ils remercient aussi M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général, et ses collègues du BRSAO de l'aide qu'ils ont apportée à tous les participants, ainsi que les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies respectives du

Mali, de Mauritanie, du Niger, du Nigéria et du Tchad. Leur assistance généreuse et collective, en particulier dans les quatre États du Sahel, a contribué pour beaucoup à la bonne exécution des travaux de la mission. Les participants de la mission remercient également la CEDEAO.

70. Enfin, les membres de la mission d'évaluation interinstitutions sont reconnaissants au Secrétaire général et au Président de la Commission de l'Union africaine de leur avoir donné l'occasion de participer à cette mission. Ils engagent vivement les hauts responsables de l'ONU, de l'Union africaine et de la CEDEAO à s'imposer d'urgence comme des chefs de file et à mobiliser l'aide internationale pour permettre la mise en œuvre des présentes recommandations.

Annexe I

Liste des participants

Sam Bassey Ibok, Directeur adjoint, Division de l'Afrique II, Département des affaires politiques – Chef de délégation

Ki Doulaye Corentin, Ambassadeur, Chef du Bureau de liaison de l'Union africaine à N'Djamena

Danilson Lopes da Rosa, spécialiste des questions politiques, Division de l'Afrique II, Département des affaires politiques

Kasper Ege, spécialiste des questions politiques (adjoint de 1re classe), Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

Jean-Philippe Morange, juriste, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Eugenijus Usinskas, spécialiste de la gestion des frontières, Département des opérations de maintien de la paix, Brindisi (Italie)

Ely Dieng, conseiller principal pour les politiques, Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Alfred Nabeta, spécialiste des affaires humanitaires, Division de l'Afrique II, Division de la coordination et des interventions, Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Rudolfo Jocondo Kazimiro, Chef du Bureau régional, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Dakar

Max Schott, spécialiste des affaires humanitaires, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau régional, Dakar

Jahal Rabesahala de Meritens, Coordonnateur mondial, Groupe de travail thématique sur le relèvement rapide, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Programme des Nations Unies pour le développement, Genève

Alexandre Schmidt, Représentant régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Dakar

Damine Rey, spécialiste de la prévention du terrorisme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Dakar

Dah Khattar, Coordonnateur de programmes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Nouakchott

Nicolas Guinard, Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité, Chef de la Section de la réforme du secteur de la sécurité, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar

Francesc Revuelto-Lanao, spécialiste des questions politiques, Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Igor Cvetkovski, spécialiste des situations de transition et de relèvement, Département des opérations et des urgences, Organisation internationale pour les migrations, Genève

Lakhdar Idriss Mounir Lallali, Chef de l'équipe d'alerte et de prévention, Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, Alger

Annexe II

Itinéraire et liste des interlocuteurs

Mali (8-11 décembre 2011)

Interlocuteurs nationaux

Président de la République du Mali
Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
Ministre des finances
Ministre du budget
Ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales
Ministre de la sécurité intérieure et de la protection civile

Interlocuteurs internationaux

Représentants de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Inde

Représentants de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Suède et de l'Union européenne

Représentants du Japon, de la Norvège et de la Suisse

Représentants des États-Unis d'Amérique

Représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Guinée, de la Libye, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad et de la Tunisie

Équipe de pays des Nations Unies

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), OIM, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et UNICEF

Société civile

Organisations de la société civile et représentants de communautés du nord du Mali

Niger (12-14 décembre 2011)

Interlocuteurs nationaux

Ministre de la justice
Ministre de l'intérieur
Secrétaire général du Ministère de la planification
Sous-secrétaire général du Ministère de la défense
Directeur général chargé de la documentation et de la sécurité nationale

Directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre
Représentants des ministères techniques
Haute Autorité à la consolidation de la paix
Haute Autorité à la collecte et au contrôle des armes illicites

Interlocuteurs internationaux

Représentants de l'Algérie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Mali, de la Mauritanie, du Tchad, de l'Union européenne et de l'United States Agency for International Development (USAID)

Représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de Médecins Sans Frontières et d'Oxfam International

Équipe de pays des Nations Unies

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, FAO, FNUAP, HCR, OIM, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNICEF

Tchad (15-17 décembre 2011)

Interlocuteurs nationaux

Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
Ministre des droits de l'homme
Ministre de l'administration territoriale
Ministre de la sécurité
Comité interministériel

Interlocuteurs internationaux

Représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la France

Équipe de pays des Nations Unies

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, FAO, FNUAP, HCR, OIM, OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD et UNICEF

Mauritanie (18-19 décembre 2011)

Interlocuteurs nationaux

Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
Ministre de l'intérieur
Ministre de l'économie et du développement
Ministre et Commissaire aux droits de l'homme
Président du Sénat

Président de l'Assemblée nationale
Chef d'état-major des armées

Interlocuteurs internationaux

Représentants de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Fédération de Russie, de la Gambie, du Japon, du Sénégal, de l'Union européenne

Équipe de pays des Nations Unies

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, FAO, FNUAP, HCR, OMS, PAM, PNUD et UNICEF

Nigéria (20 décembre 2011)

Interlocuteurs nationaux

Ministre de la défense

Interlocuteurs régionaux

CEDEAO et Commissaire chargée du développement humain et des questions de genre

CEDEAO et Commissaire chargée des affaires politiques, de la paix et de la sécurité